Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt quatre Juin, en mil huit cent quarante-quatre, à huit heures du soir

Acte de mariage de Louis Joseph Bac, âgé de Vingt sept ans, né à Lorgues, département du Var, le Vingt du mois de octobre mil huit cent seize, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de feu Louis Bac, cultivateur, profession de propriétaire cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et de feu Marguerite Gaillard, décédés en cette commune de la Garde le neuf février mil huit cent dix sept, d'une part.

Et de Apolonie Thérèse Bernard, couturière, âgée de Vingt Cinq ans, née à la Garde, département du Var, le huit du mois de février mil huit cent dix sept, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de feu Louis Bernard en son vivant, profession de propriétaire cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, et Thérèse Bac veuve, aussi domiciliée à la Garde, département du Var, ici présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaire sont 1° les publications de mariage faites par nous dans les dimanches neuf et seize du mois du Mois courant.

N° 15 Bac Bernard

2° l'extrait d'acte de naissance du futur époux, ainsi que l'acte de naissance de la future épouse.

3° acte de décès de la mère de ladite future épouse, ainsi que celui de son père de la dite future épouse en bonne date et en revue.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un apolonie Thérèse Bac et l'autre Louis Joseph Bac.

En présence de leur Joseph Vincent Bruguès domicilié à la Garde département du Var, âgé de Quinze ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De leur Henry Claude domicilié à Toulon département du Var, âgé de Trente huit ans, profession de Marchand Bouchier, non parent ni allié des époux.

De leur Jean Christin domicilié à la Garde département du Var, âgé de Trente ans, profession de Bourrelier, non parent ni allié des époux.

Et de leur Pierre Antoine domicilié à la Garde département du Var, âgé de Vingt sept ans, profession de Menuisier, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean François Luc Bruguès Maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Époux seulement tous les comparants ont déclaré ne savoir écrire.

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt quatre Juin, en mil huit cent quarante-quatre, à dix heures du soir

Acte de mariage de Ambroise Jean Baptiste Courtin, âgé de Trente Trois ans, né à Marguerite, département du Var, le Sept du mois de Septembre mil huit cent dix, profession de cultivateur, domicilié à Marguerite, département du Var, fils majeur de Jean Baptiste Vincent, profession de cultivateur, domicilié à Marguerite, département du Var, et de Marie Guillot, décédés en cette commune d'une part.

Et de Marguerite Victoire Azan, sans profession, âgée de Trente huit ans, née à la Garde, département du Var, le Vingt neuf du mois de Mars mil huit cent dix, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de Charles Michel Azan, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, ici présent et consentant, et de feu Adélaïde Lacoste, décédée en cette Commune de la Garde le Vingt neuf Juillet mil huit cent trente neuf d'autre part.

Les actes préliminaire sont 1° les publications de Mariage faites par Monsieur le Officier de l'état civil de la Commune de Marguerite, Var, les dimanches Neuf et Seize du mois de Juin courant et par nous sans opposition, les dimanches Dix et neuf Dix mois de Juin courant.

N° 16 Courtin & Azan.

2° l'extrait d'acte de naissance du futur époux, l'acte de naissance de la future épouse, ainsi que celui de décès de la mère de la dite Adélaïde et revue, de même que celui de son époux en première noce.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marguerite Victoire Azan et l'autre Ambroise Jean Baptiste Courtin.

En présence de leur Polarius Conrad domicilié à Marguerite département du Var, âgé de Trente Cinq ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des époux.

De leur Joseph Charles Sotty domicilié à la Garde département du Var, âgé de Soixante ans, profession de Marchand de vin, non parent ni allié des époux.

De leur Charles Antoine Hippolyte domicilié à la Garde département du Var, âgé de Trente Cinq ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

Et de leur Joseph Dominique Menardeau domicilié à la Garde département du Var, âgé de quarante ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean François Luc Bruguès Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Époux et les témoins seulement tous les autres comparants ont déclaré ne savoir écrire.